

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE et PROFESSIONNALISATION

Votre entreprise emploie moins de 10 salariés

QUI SOMMES-NOUS ?

AGEFOS PME ILE DE FRANCE

Organisme Paritaire Collecteur Agréé, indépendant de tout organisme de formation, est depuis 29 ans le partenaire actif des PME en Ile-de-France.

Sa mission est d'informer, conseiller, financer et gérer en s'appuyant sur le premier réseau d'experts pour la formation et l'emploi.

COMMENT REMPLIR CE BORDEREAU DE VERSEMENT

MS : Reporter sur cette ligne le montant des salaires bruts 2004 (base Sécurité Sociale DADS 1).

A : Multipliez le montant des salaires bruts par 0,25 %.

B : Multipliez le montant des salaires bruts par 0,15 %.

CALCUL DE LA PARTICIPATION	
MONTANT DES SALAIRES BRUTS 2004 (Base Sécurité Sociale DADS 1)	MS <input type="text"/>
A PLAN DE FORMATION SALARIÉS <small>Financement de vos formations destinées au personnel de l'entreprise</small>	MS x 0,25 % Montant <input type="text"/>
B PROFESSIONNALISATION	MS x 0,15 % Montant <input type="text"/>
C CONTRIBUTION FORMATION : PLAN DE FORMATION DES SALARIÉS + PROFESSIONNALISATION	Total HT : A1 + B1 <input type="text"/> TVA 19,60 % <input type="text"/> Contribution formation TTC : C1 + C2 montant à régler par chèque à AGEFOS PME <input type="text"/>

À signaler :

- Dans certains secteurs professionnels, la convention collective désigne un organisme collecteur de branche auquel l'entreprise a obligation de verser ses cotisations. AGEFOS PME collecte pour le compte de différents secteurs professionnels. N'hésitez pas à contacter le N° VERT : 0800 589 589.
- Si votre entreprise a atteint le seuil de 10 salariés en 2002, 2003 ou 2004, vous restez assujetti à la participation des entreprises de moins de 10 salariés :
 - plan de formation des salariés de 0,25 % ,
 - professionnalisation de 0,15 %.

REÇU LIBÉRATOIRE

AGEFOS PME ILE DE FRANCE établira et adressera à l'entreprise la déclaration 2486 et le reçu libératoire.